

Contrat de cellulaire : comment la loi te protège

Exercice



Avoir un téléphone, c'est un besoin presque aussi vital que l'air que tu respires. Mais prends le temps de t'informer sur le contrat qui vient avec le téléphone. Surtout si c'est ta « première fois ». La loi te protège plus que tu ne le crois, mais tu as aussi des obligations à respecter.

As-tu le droit d'avoir ton propre contrat de cellulaire?

- Tu as le droit de signer un contrat pour un forfait de téléphone, même si tu as moins de 18 ans.
- Le vendeur peut te demander une caution, pour s'assurer que ton contrat sera respecté. En clair? Il peut demander qu'un adulte – ton père ou ta mère, par exemple – s'engage à payer à ta place, au cas où tu ne serais pas capable de payer ta facture.
- Tu peux **annuler un contrat trop désavantageux**, dans certains cas. Ce serait possible, par exemple, si tu t'engages à payer seul pour un forfait de téléphone très cher, alors que tu n'as aucun revenu. Attention! Tes parents pourraient quand même avoir à payer à ta place.

Peux-tu faire des achats sans l'autorisation de tes parents?

Tu as le droit de gérer seul l'argent que tu gagnes en travaillant, sauf si tu gagnes vraiment beaucoup d'argent. Tu peux aussi faire des achats pour combler tes besoins de base. Mais tu as besoin de l'autorisation de tes parents pour faire des achats plus importants. Renseigne-toi!

Un téléphone qui fonctionne mal? Tu as droit à des garanties

Le téléphone que tu achètes avec ton contrat vient avec des garanties.

Il existe plusieurs sortes de garanties

La garantie légale est gratuite. Elle oblige le vendeur à te fournir un téléphone qui fonctionne correctement pendant une période raisonnable.

Une garantie du fabricant – ou du commerçant – est presque toujours comprise dans le prix du téléphone. Elle couvre une partie des bris possibles.

Les vendeurs proposent souvent de payer pour une garantie supplémentaire, ou **garantie prolongée**.

Comment les garanties te protègent

Le vendeur est obligé de réparer un téléphone neuf qui ne fonctionne pas bien. Dans certains cas, il devra même le remplacer ou te le rembourser.

On peut te demander de payer pour certaines réparations, **mais seulement si c'est clairement écrit dans le contrat de garantie**.

Le vendeur **ne peut pas te faire payer pour des services auxquels tu n'as pas accès** pendant que ton téléphone est en réparation. Par exemple, tu ne dois pas payer pour des données mobiles si ton téléphone de remplacement ne te permet pas d'aller sur le Web.

Attention! Certaines garanties ne s'appliquent pas si tu as fait une mauvaise utilisation du téléphone. Par exemple, si tu l'échappes dans l'eau, tu pourrais devoir payer pour le faire remplacer.

Fin de contrat? Attention aux frais

Tu dois généralement payer **des frais** si tu veux mettre fin au contrat **avant la date prévue**.

Ces frais **dépendent du rabais** que le vendeur t'a accordé lorsque tu as acheté le téléphone. Plus ce rabais est élevé, plus les frais sont importants. Par contre, plus le temps passe, plus les frais diminuent.

Et s'il n'y a pas eu de rabais sur le téléphone?

La règle de calcul est simple : les frais correspondent à 10 % de la valeur qui reste au contrat. Ces frais ne peuvent pas dépasser 50 \$.

Supposons que tu as un contrat de deux ans. Si tu paies 50 \$ par mois et qu'il te reste 5 mois à payer, la valeur qui reste au contrat est de 250 \$ (5×50 \$). Dans ce cas, tu devras payer 25 \$ (10 % de 250 \$), car cette somme est inférieure à 50 \$.

Et s'il n'y a ni rabais sur le téléphone, ni durée prévue au contrat, il n'y a pas de frais à payer.

Pour en savoir plus sur l'annulation de contrat de téléphonie cellulaire, consulte le site du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada et celui de l'Office de protection du consommateur!

Contrat de cellulaire : comment la loi te protège

Questionnaire

1. Comment se nomme la garantie gratuite, incluse avec l'achat de tout bien en magasin?

2. Vrai ou faux. Il faut avoir 18 ans pour signer un contrat de cellulaire?

3. Quels sont les frais maximaux que tu pourrais avoir à payer en cas d'annulation d'un contrat de cellulaire, dans le cas où tu n'aurais reçu aucun rabais?

4. Explique dans tes mots ce qu'est une caution.

5. Si tu n'as pas eu de rabais sur ton cellulaire, combien payeras-tu de frais d'annulation dans ces cas :

a) Tu payes 63 \$ par mois et il reste 6 mois à ton contrat : _____

b) Tu payes 55 \$ par mois et il reste 1 an à ton contrat : _____